



COMITE DU CHER DE BASKET-BALL

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur N°11 18 mai 2021

Présents en visioconférence :

Mmes : G. FAUQ ; S. PACHECO ; S. PAULMIER ; S. RAFAITIN,
MM : A. CASSIOT ; B. DUENAS ; J. COUSIN ; T. DEVAUTOUR ; F. GAUTIER ; Ph. GRIMAL ; D. KOVACEVIC ; D. RAMOS ;
J-M. THIROT

Excusés : RAS

Absents : RAS

Assistent :

Mme : V. HOCQUEL secrétaire administrative.
MM : B. GAUCHER CTF
A. BARTHELEMY CTF

Ordre du jour

- I. Assemblée Générale
- II. Bilan financier 2020-2021
- III. Budget 2021-2022
- IV. Dispositions financières 2021-2022

I. Assemblée générale

L'assemblée générale du Comité du Cher de basket est maintenue le samedi 5 juin 2021 à 10h à l'Amphithéâtre des archives départementales du CHER. La jauge de 35% ne sera pas atteinte avec limitation d'une personne par club présentes plus les élus du CD18. Installation à partir de 9h, vérification des pouvoirs par S. Rafaitin et V. Hocquel à partir de 9h30. Début de l'assemblée générale à 10h.

II. Bilan financier 2020 - 2021

Florian Gautier, trésorier du CD18 présente le bilan et le compte de résultat 2020/2021 aux élus ainsi que les charges et produits avec le détail poste /poste. A l'issue des différents échanges, le bilan comptable (annexe 1) et le compte de résultats (annexe 2) sont validés par les élus et seront présentés aux vérificateurs aux comptes dans la semaine précédant l'assemblée générale du CD18.

III. Budget 2021 - 2022

Le trésorier du CD18 présente les budgets prévisionnels élaborés pour la saison 2021/2022. Afin de faire face à une possible nouvelle crise sanitaire, il a été décidé d'établir un budget « réduit » pour contrôler les dépenses en cas de faible activité et de ne pas dépenser sans avoir de recette suffisante. Ce budget ne sera pas présenté à l'assemblée générale étant considéré uniquement comme un outil de travail pour les élus. Seul le budget établi pour une saison dite normale sera présenté à l'assemblée générale (annexe 3). Après différents arbitrages, ce dernier est validé par les élus, sous réserve que les dispositions non encore connues de la Ligue du Centre Val de Loire restent inchangées.

IV. Dispositions financières 2021 - 2022

La plupart des dispositions financières restent inchangées. Il est rajouté les dispositions financières concernant la CDO qui n'apparaissent pas sur les précédents documents ainsi que la location du KIT AIR PASS récemment acquis par le CD18. Il est également décidé une augmentation du montant des forfaits généraux qui n'étaient pas en adéquation avec le tarif des forfaits simples. Enfin la formation OTM sera également payante pour compenser l'achat du matériel fourni aux stagiaires. Les élus valident les dispositions financières (annexes 4, 5 et 6).

Fin de la réunion à 23h40

J. COUSIN



Secrétaire Général

Ph. GRIMAL



Président